

N°8347
PROJET DE LOI

portant approbation du quatrième Protocole portant amendement à la Convention du 27 octobre 1956 entre la République fédérale d'Allemagne, la République française et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle, fait à Schengen, le 18 septembre 2023

*

Article unique. Est approuvé le quatrième Protocole portant amendement à la Convention du 27 octobre 1956 entre la République fédérale d'Allemagne, la République française et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle, fait à Schengen, le 18 septembre 2023.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 10 octobre 2024

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Pour le Président,

s. Fernand Etgen
Vice-Président